

INDUCTION HEALTH INSURANCE

Le CERN doit protéger son personnel contre les conséquences économiques de la maladie, des accidents et de la maternité

Appel à un système national

ou

Régime propre au CERN

CERN Health
Insurance Scheme

CHIS

Régime d'assurance
maladie du CERN

Assureur privé

ou

Fond mutuel

Administrateur externe

ou

Gestion par le CERN



≠

Assurance

03/07/2006

Francois MENARD-NOENS/
Induction CHIS



MUTUALITE

- Les Membres s'assurent les uns les autres / The Members insure each other.
- **SOLIDARITE** entre les Membres.

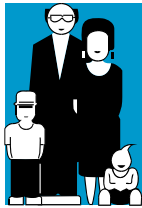
CONTRIBUTION

- Vous : **4.02%** de la rémunération de base.
- Le CERN : **6.35%** de la rémunération de base.

03/07/2006

Francois MENARD-NOENS/
Induction CHIS

I. DROITS



- Le conjoint et les enfants à charge sont **automatiquement** couverts par le CHIS à travers VOUS.



I. DROITS: la couverture du conjoint

- Lorsque votre conjoint a déjà une assurance maladie (ex. Sécurité Sociale, LAMal):

Pas de cotisation complémentaire

- Lorsque votre conjoint n'a pas d'autre assurance maladie:

en principe, **cotisation complémentaire**



Lorsque votre conjoint a une **autre assurance** :

- Facture de frais médicaux: d'abord à l'autre assurance
- L'autre assurance rembourse en premier lieu
- Si il reste des sommes à rembourser:

CHIS

» Selon les taux et plafonds du CHIS



- **Couverture valable dans le monde entier** (attention aux plafonds hors Europe !).



- **Libre choix** des prestataires de soins.



II. OBLIGATIONS

- **1. Se conformer au Règlement d'assurance maladie...**

03/07/2006

Francois MENARD-NOENS/
Induction CHIS



II. Obligations

- ... par exemple, en signalant tout changement :
 - de situation familiale
 - dans la couverture ou le revenu de votre conjoint

➤ **Déclaration confidentielle de situation familiale –
Fill out the form in EDH**



II. Obligations

- **2. Contribuer à la politique de maîtrise des coûts du Régime.**

03/07/2006

Francois MENARD-NOENS/
Induction CHIS



II. Obligations Cost-containment policy

■ Pourquoi ?

- Mutualité
- Maintenir Niveau de Prestations/Coûts

03/07/2006

Francois MENARD-NOENS/
Induction CHIS

■ Comment ?

- ◆ Éviter les dépenses médicales qui ne sont pas nécessaires.
- ◆ Préférer les prestataires avec lesquels le Régime a des accords tarifaires.
- ◆ Acheter vos médicaments en France, de préférence.
- ◆ Demander des médicaments génériques.

Les 4 règles fondamentales du CHIS :

- 1. Mutualité des risques/ solidarité des membres
- 2. Couverture valable dans le monde entier
- 3. Liberté de choix
- 4. **Responsabilité** des Membres



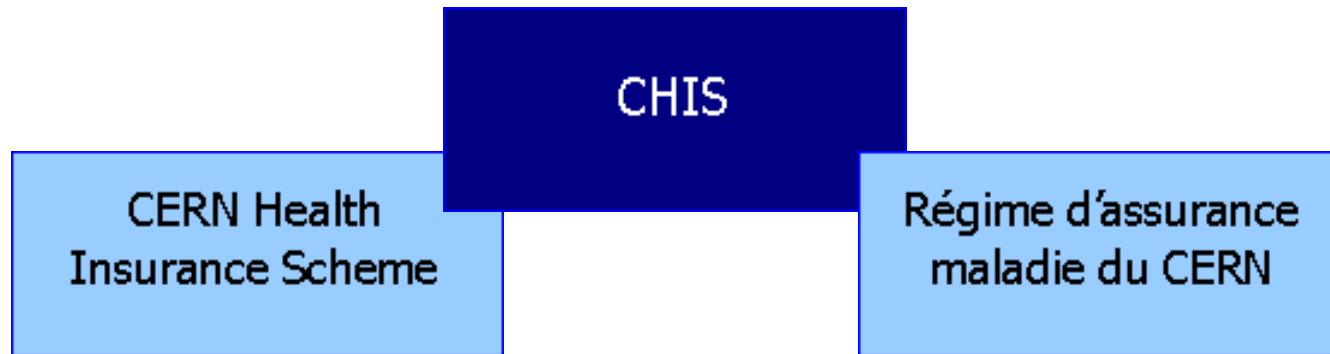
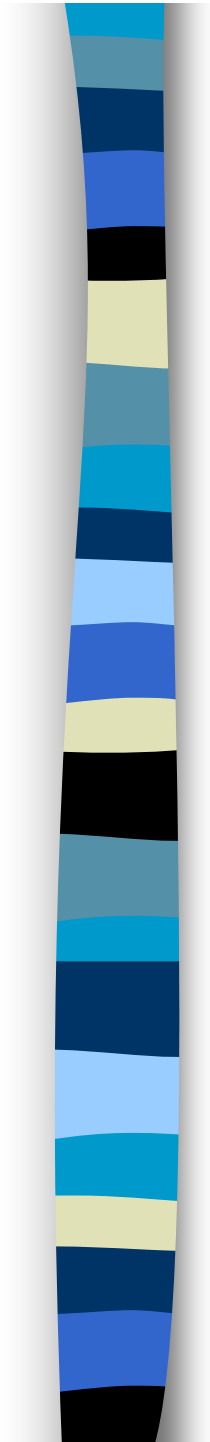
Information...

- Le Règlement d'assurance maladie



- CHISBull' (paraît 3 à 4 fois par an)

- <http://www.cern.ch/chis>



■ <http://www.cern.ch/chis>

03/07/2006

Francois MENARD-NOENS/
Induction CHIS